

CONFERENCE DE PRESSE DE L'USS DU 9 AVRIL 2018

Paul Rechsteiner, président de l'USS

Projet fiscal 17 : les propositions du Conseil fédéral sont inacceptables

Cela fait un peu plus d'une année que la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) a été rejetée par une nette majorité dans les urnes. Cela, alors qu'elle bénéficiait du soutien unanime des partis de droite et des cantons. La majorité des citoyen(ne)s avait estimé que les allègements fiscaux énormes en faveur des entreprises et au détriment de la collectivité n'étaient pas acceptables.

Le nouveau Projet fiscal 17 ne se différencie malheureusement qu'à peine de la RIE III refusée il y a un an. Comme ce fut déjà le cas pour la RIE III, le Conseil fédéral a négocié Projet fiscal 17 principalement avec les cantons. Et comme pour la RIE III aussi, ce dernier se traduira pour les entreprises par des baisses d'impôt énormes et subventionnées par la Confédération. Des baisses qui seront finalement payées par les ménages sous la forme d'une hausse de leurs charges ou d'une dégradation des prestations publiques. Projet fiscal 17 prévoit certes des améliorations en matière d'imposition des dividendes et une légère augmentation des allocations familiales. Mais ces améliorations sont sans rapport avec les nouveaux avantages fiscaux accordés aux entreprises. Cela, d'autant moins que la modeste hausse des allocations familiales ne sera effective que dans une partie des cantons.

L'Union syndicale suisse (USS) a toujours soutenu la suppression des statuts fiscaux spéciaux. Mais on ne voit pas pourquoi, pour supprimer les privilèges d'une minorité, il faudrait automatiquement baisser les impôts de la totalité des entreprises, sans qu'il y en ait le moindre besoin ni la moindre nécessité. Et même si cela devait être le cas, des mesures ciblées devraient être prises, par exemple en vertu du droit transitoire, afin d'éviter des trous béants dans les finances publiques.

Nous n'oublions pas ici que la tendance funeste à baisser encore plus les impôts des entreprises est aussi répandue au plan international. Du point de vue suisse, force est cependant de constater que l'imposition des entreprises est très faible dans notre pays, également selon les normes actuelles. Le contexte international ne justifie aucune nouvelle baisse des impôts des entreprises. Sinon, pourquoi Google se serait-il établi à Zurich avec l'actuel niveau de sa fiscalité.

Finalement, tout projet fiscal doit être mesuré à l'aune de la justice fiscale. Alors que chaque franc gagné par un(e) salarié(e) est nécessairement soumis à l'impôt, on ne comprend pas qu'avec les entreprises, cela devrait être toujours moins le cas. Depuis que l'on parle de personnes morales, il va de soi que non seulement les personnes physiques, mais aussi celles morales ont des droits et des devoirs. Et parmi les devoirs, il y a celui de payer des impôts pour financer les prestations publiques. Tout comme les personnes physiques, les entreprises ont besoin d'un État de droit et

d'infrastructures qui fonctionnent. Et d'un système de formation garantissant des professionnel(le)s bien formés.

Ce sont là autant d'arguments pour empêcher que les impôts des entreprises ne continuent à être massacrés. Les corrections nécessaires à apporter concernant les sociétés fiscalement privilégiées ne doivent pas servir de prétexte pour baisser encore plus le niveau actuellement indécent des impôts payés par les entreprises. Et cela, surtout pas dans le cadre d'un projet qui aimerait, sous le couvert de l'imposition des familles, réduire en plus les impôts des revenus les plus élevés.

S'il faut agir au plan financier, on doit alors le faire sur la charge croissante des ménages, par exemple à travers les coûts de la santé et les primes des caisses-maladie. Mais, dans l'intérêt de larges pans de la population, une hausse de la pression sur les prestations publiques n'est pas supportable. Or telle serait la conséquence de la baisse énorme des impôts des entreprises.

Le Parlement va commencer à débattre du message du Conseil fédéral sur Projet fiscal 17. Du point de vue des syndicats, c'est le moment de faire clairement savoir que, tel que le Conseil fédéral le propose, ce projet est inacceptable. Si la situation ne devait pas changer, nous nous trouverions contraints, une fois terminées les délibérations du Parlement, de proposer à nos instances le lancement d'un référendum.